

Chers collègues,

Même si j'ai déjà pu l'exprimer à un certain nombre d'entre vous depuis mercredi, l'occasion m'est donnée de vous dire à tous le plaisir d'avoir pu tenir cette année ce séminaire à Montpellier et de permettre ainsi au réseau des archives de se retrouver, enfin !!

Il y a un peu moins d'une année, nous avons pu organiser un séminaire à distance à un moment où les services d'archives obtenaient la possibilité de pouvoir ré ouvrir leurs locaux à leurs usagers tant pour des besoins d'accès aux documents que pour les besoins de la recherche, à l'instar des autres établissements recevant du public de type S, comme les bibliothèques et les centres de documentation.

De même, comme cette fois les bibliothèques universitaires et les bibliothèques de recherche, nos lecteurs en salle de lecture sont exemptés du passe sanitaire, toujours pour la même raison. Cela signifie qu'à l'inverse, la nouvelle législation et réglementation concernant le passe sanitaire s'appliquent pour les activités culturelles et les événements que vous organisez (ateliers, conférences, expositions, participation à des journées nationales), tant pour les publics qui y assistent que pour vos agents qui y contribuent.

La crise sanitaire a bien évidemment eu comme conséquences le développement du télétravail, mais également des modes de travail à distance, qu'il s'agisse de la relation à nos usagers, mais également des modes de fonctionnement de nos réseaux. Les webinaires ont été durablement adoptés car ils permettent notamment de partager rapidement de l'information, ou encore de pouvoir faire profiter à de larges assemblées de retours d'expérience. Ces webinaires, qui ont touché plus de 2000 personnes en 2021, sont, pour certains d'entre eux, le prolongement de notre séminaire en présentiel, qui permettent de ne plus limiter les échanges aux seuls directeurs que vous êtes. Ils touchent tous les secteurs, de l'archivage numérique aux actions culturelles et éducatives, en passant par les stratégies de collecte ou les actualités juridiques.

De même, nous venons de mettre enfin en place les outils numériques que nous évoquions il y a plusieurs années déjà, grâce à OSMOSE, pour créer des communautés numériques professionnelles autour de plusieurs des thématiques qui vous sont chères. Plus de 1600 comptes viennent d'être créés.

C'est maintenant à vous de vous en emparer car nous ne pouvons évidemment pas impulser, animer et coordonner l'ensemble de ces espaces. Ce n'est ni possible ni souhaitable si on veut aller au-delà de l'information descendante. Aujourd'hui, les sujets que nous traitons sont plus complexes que jamais, le

monde change encore plus vite et face à cela nous avons besoin de nous tous pour avancer, proposer, expérimenter, innover.

C'est également pour cela que nous souhaitons vous impliquer davantage dans la construction de nos politiques et stratégies : raison pour laquelle les cartes blanches ont été intégrées dans ce séminaire depuis l'an dernier, avec une proposition cette année qui est venue de l'association des directeurs d'archives départementales sur une thématique essentielle, le contrôle scientifique et technique, en réfléchissant avec plusieurs d'entre vous aux objectifs de ce CST, à ses lacunes aussi et aux évolutions nécessaires avec un système de vote dont nous vous rendrons compte bien évidemment.

C'est également la raison pour laquelle nous avons développé les appels à commentaires sur l'évaluation des archives, et notamment cette année sur les archives de la CNAF mais surtout sur les archives judiciaires, en testant également de nouveaux outils que sont les fiches d'évaluation, les questionnaires, l'idée étant d'améliorer nos diagnostics et propositions par vos retours d'expériences.

Alors, nous comptons grandement sur vous pour que vous réagissiez et fassiez part de vos avis, à travers ces nouveaux modes d'interaction entre nous.

Autre grand mode d'animation de nos réseaux : la refonte de l'enquête annuelle que vous avez testée cette année, avec de notre part un accompagnement intense. La nouveauté était radicale, puisque la refonte consistait à passer d'une remontée manuelle de fichiers excel exploités ensuite manuellement avec beaucoup de risques d'erreurs, à une application permettant ensuite une automatisation des exploitations, une visibilité de données ouvertes bien plus simple à effectuer et des potentialités puissantes de data visualisation. Bien sûr, le changement n'était pas aussi simple que nous l'espérions, du fait de fonctionnalités qui n'étaient pas encore au rendez-vous de notre côté, du fait d'impacts sur vos modes d'organisation du travail qu'on avait sous-estimés, malgré les nombreux échanges qui avaient eu lieu avec plusieurs volontaires parmi vous que je tiens ici à remercier. Nous allons donc poursuivre vers une plus grande simplification, en se concentrant sur les indicateurs dits « du socle », en veillant à vous éviter toute re saisie ou trop de copier/coller, en vous offrant la possibilité de récupérer ce que vous avez rempli, dans un format simple et adapté, et en permettant, in fine, sur la base de pré requêtes, des visualisations des résultats qui seront très illustratives de l'activité des services d'archives. Encore merci pour votre participation à cette grande aventure pour nous tous !

Rien ne se fait sans les hommes et les femmes que nous sommes et les organisations que nous constituons. De ce côté-là, quelques changements déjà au SIAF avec de nouveaux arrivants : Hervé Duval chargé de la gestion des ressources humaines et du dossier amiante, auprès de Dominique Bard de Coutance, Clémence Lescuyer auprès de Bastien Chastagner au bureau de l'accès aux archives et de

l'animation du réseau, mais également Violette Lévy à la tête du bureau de l'expertise numérique et de la conservation durable, et auprès de cette dernière, notre nouvel architecte conseil Alexis Leduc.

Ces arrivées et nominations s'accompagnent d'une réorganisation : la constitution du nouveau bureau du contrôle, de la collecte, des missions et de la coordination interministérielle suite au départ pour les Archives nationales de Françoise Janin, dont Mélanie Rebours assure désormais la direction. Ce nouveau bureau qui préserve entièrement les missions et les effectifs des deux bureaux initiaux, se justifie de par l'interconnexion croissante et accélérée entre les réseaux nationaux et territoriaux qu'entraîne le développement de plus en plus rapide de la réforme de l'État dans les territoires et la dématérialisation de l'administration. Chefs de missions des archives dans les ministères, comme directeurs et directrices des archives départementales, vous êtes aux prises de ces transformations quant à leurs impacts sur les archives, qui êtes amenés à travailler de plus en plus étroitement ensemble sous le pilotage et la coordination de ce nouveau bureau. Ont rejoint ce bureau Hombeline Aubigny sortante de l'INP en juillet dernier, et à compter du 1^{er} octobre, Wilfried Prieur qui nous vient du SHD et encore auparavant de la mission des archives du ministère de la transition écologique. Enfin, Brigitte Guigueno est devenue l'adjointe de Jean-Charles Bédague à la tête de la sous-direction du pilotage, de la communication et de la valorisation des archives.

L'année a été marquée-au-delà de l'adaptation aux différentes étapes de la crise sanitaire, par une forte actualité juridique que vous détaillera Jean-Charles Bédague : l'accès aux archives classifiées bien sûr, avec la promulgation de la loi du 30 juillet dernier et la révision de l'instruction générale interministérielle 1300 qui a accompagné ce profond changement ; mais également la promulgation de la loi ASAP puis de son décret qui a déconcentré les autorisations de consultation anticipée des documents d'archives non librement communicables. Nous avons également été associés par la direction générale des collectivités à un projet de modification par ordonnance des dispositions applicables à la publicité, entrée en vigueur et conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, et qui devrait se concrétiser d'ici la fin du mois d'octobre.

Je reviendrai quelques instants sur l'évolution de l'article L 213-2 du code du patrimoine en matière d'accès aux archives. Vous savez que son origine est liée aux nombreuses polémiques autour de l'accès aux archives classifiées et finalement au recours déposé devant le conseil d'État par un collectif dont l'association des archivistes françaises faisait partie. En effet l'interprétation donnée depuis 2011 à l'articulation entre le code pénal et le code du patrimoine, avait pour effet de devoir déclassifier formellement tout document classifié même lorsque celui-ci était librement communicable. Ce dispositif a lourdement pesé sur le travail des archivistes notamment du SHD et des Archives nationales,

notamment dans le cadre des dérogations générales de la Seconde Guerre mondiale ou des disparus de la guerre d'Algérie, mais a également ralenti et complexifié le travail des historiens.

Désormais la nouvelle loi prévoit explicitement que les documents qui sont classifiés, sont automatiquement déclassifiés dès lors qu'ils deviennent librement communicables, généralement au terme d'un délai de 50 ans. C'est aussi l'interprétation qu'a finalement donné le conseil d'État dans son avis du 2 juillet 2021. C'est ainsi que par cette facilitation, le droit d'accès aux archives qui est un droit constitutionnel, est à nouveau préservé. Pour autant la loi de 2008 ouvrait dès 50 ans, des documents pourtant très sensibles, ce qui posait un problème. Seuls étaient protégés par exemple les plans des prisons au-delà de 50 ans mais pas, par exemple, ceux des centrales nucléaires. C'est ainsi que la nouvelle loi a introduit quatre catégories de documents strictement limitées, dont le périmètre a été dessiné à l'issue, notamment, d'une concertation menée avec les auteurs du recours ; le délai de communicabilité des documents qui entreront dans ces nouvelles catégories, pourra, le cas échéant, être prolongé tant qu'ils présentent un risque très élevé du point de vue des intérêts fondamentaux de la Nation (sans toutefois empêcher leur accès par dérogation dans l'intervalle). Jean-Charles reviendra sur ces catégories. Une a fait couler beaucoup d'encre, portant sur les documents révélant des procédures opérationnelles et capacités techniques de services de renseignement. On a pu lire que les archives relatives au renseignement sur par exemple la Seconde Guerre mondiale ou encore la guerre d'Algérie, seraient ainsi refermées. C'est évidemment faux. Il faut en effet bien distinguer les renseignements recueillis d'une part (hors du champ qui ne rentrent pas dans cette catégorie) et d'autre part les méthodes de recueil de ces renseignements et parmi celles-ci, les procédures opérationnelles et capacités techniques, de surcroît non encore « révélées ». *A contrario*, celles utilisées par le BCRA pendant la Seconde Guerre mondiale, ou encore les méthodes de quadrillage des quartiers, voire de torture, utilisées pendant la guerre d'Algérie, ont bien perdu leur valeur opérationnelle. Les cas sont donc strictement limités, concernent des archives qui sont dans leur écrasante majorité au ministère des armées, et tant qu'ils conservent leur valeur opérationnelle, généralement non encore versés dans un service d'archives.

On peut donc considérer que le résultat obtenu permet de faire l'équilibre entre un grand progrès inscrit désormais dans la loi, avec la déclassification automatique de documents librement communicables, et une protection justifiée mais pour une durée qui reste déterminée, de catégories très limitées de documents dont tous les archivistes peuvent comprendre l'effet s'ils étaient trop tôt communiqués à des personnes qui en feraient un usage malveillant (puisque le droit d'accès s'applique à tous, sans condition), sachant que les chercheurs peuvent bien sûr continuer à déposer des demandes de dérogation.

Autres sujets assez prégnants cette année, ceux qui sont liés aux enjeux mémoriels. Je veux parler des deux dérogations générales portant sur les archives liées au génocide des Tutsis entre 1990 et 1994 au Rwanda, conservés tant aux Armées, qu'aux archives diplomatiques et bien sûr aux archives nationales, dans le cadre de la commission Duclert. Un grand merci aux collègues des AN et à Evelyne Van Den Neste qui ont permis de mener au bout ce dossier sensible et délicat. Après la belle journée d'études sur les disparus de la guerre d'Algérie en décembre dernier, toujours avec une forte participation des AN et également des ANOM, le sujet Algérie est resté important cette année avec la priorité apportée par les ANOM sur le traitement des archives relatives à l'Algérie qu'il s'agisse de classements, ou encore de rétroconversion d'instruments de recherche et de mises en ligne de fonds numérisés ; ou encore l'ouverture d'un groupe de travail sur les harkis en partenariat étroit avec l'ONAC-VG visant à la fois à mettre en valeur les sources les concernant, cette fois encore sous forme d'un guide numérique, mais également de susciter des collectes de témoignages oraux.

Sinon les dossiers ont été nombreux qui, tous, entrent dans les grands axes de notre cadre stratégique commun de modernisation des archives, et marquent la mise en œuvre progressive de ce dernier que nous présentons régulièrement grâce à Catherine Junges, devant le comité interministériel aux archives de France.

Sur le front de l'exercice du contrôle scientifique et technique et des stratégies de collecte et d'évaluation des archives, vous êtes de plus en plus nombreux, comme l'attestent les retours d'expérience lors des webinaires, à élaborer de telles stratégies et à mener des campagnes de réévaluation dans vos services. Le groupe de travail du conseil supérieur des archives (CSA), consacré à la transparence de la collecte a arrêté ses travaux autour de quelques propositions que nous venons de présenter. Y figurent notamment l'association des usagers aux réévaluations scientifiques sous des formes encore à définir, ou encore la publication et l'ouverture des registres des entrées sur lesquels nous avons travaillé cette année avec l'AAF pour modéliser un format commun et pouvoir le faire intégrer par les éditeurs des différents systèmes d'information archivistique.

Des politiques d'archivage ont été élaborées par exemple avec la CNAF, ou bien plus récemment sur l'éducation prioritaire, ainsi que sur la justice avec plusieurs nouvelles préconisations partagées avec vous récemment, sur la base des travaux du groupe de travail. L'accompagnement des projets de dématérialisation se poursuit, parfois sur le long cours comme celle des dossiers d'étrangers dans les préfetures, la dématérialisation de la juridiction administrative qu'il s'agisse du Conseil d'État ou des juridictions dont l'archivage se fera désormais aux Archives nationales, ou encore l'énorme chantier des autorisations d'urbanisme, partagé d'une part avec la mission des archives auprès du ministère de la transition écologique, et d'autre part avec vous, je pense notamment aux échanges avec la ville de Paris,

la ville de Toulouse, le département de la Vienne ou encore celui de la Gironde. C'est aussi la raison pour laquelle ce sont les typologies liées aux autorisations d'urbanisme qui ont été retenues pour la suite de notre projet @docs, devenu donc loc@docs, visant à mener, par un parcours intuitif, l'utilisateur vers les dossiers conservés dans les services d'archives ou encore dans les services producteurs. Cet accompagnement sur les projets de dématérialisation se fait également dans le cadre de la DINUM et de sa stratégie territoriale numérique, ou encore de l'Association des départements de France dans ses relations avec les délégués à la protection des données.

Enfin s'agissant des services de l'État et dans le contexte de la mise en place des secrétariats généraux communs, des contacts avec le ministère de l'intérieur ont permis la mise en place d'un groupe de travail sur la fonction archives qui a démarré fin mai, avec également la demande portée auprès des SGAR, de pouvoir généraliser les marchés de prestations d'archivage dans l'ensemble des régions pour le compte donc des préfetures, directions régionales, directions départementales interministérielles, sous le contrôle scientifique et technique des archives départementales.

Les feux ont bien sûr continué à être poussés du côté de l'archivage numérique, boostés en cela pour les appels à projet DIAMAN pour le niveau central et ANET pour le niveau territorial, avec un effet levier évident quand on voit l'augmentation progressive des services d'archives disposant d'un système d'archivage électronique en production (43 en 2019, 50 en 2020), ou encore les dispositifs de mutualisation qui s'étendent ou enfin l'augmentation du volume des archives numériques entrées dans les services (on a ainsi triplé de volume entre 2019 et 2020 avec aujourd'hui 300 To de données conservées). La plateforme des Archives nationales a ouvert de nouvelles fonctionnalités dont la réplique sur le second site distant, tandis que s'ouvrira d'ici la fin de l'année, un prototype de diffusion des archives nativement numériques avec de nouvelles collectes d'archives comme la reprise en 2021 des versements de l'INSEE.

Le logiciel VITAM de son côté ne cesse d'évoluer, avec notamment la première mise en production de VITAM accessible en service, c'est-à-dire d'une offre d'archivage numérique intermédiaire avec donc le développement d'un front-office ainsi que celui du processus d'archivage après la constitution des paquets à archiver. Les premiers bénéficiaires en seront la culture, la transition écologique et les ministères sociaux. Le nombre des utilisateurs de VITAM publics, semi publics, privés de VITAM ne cesse de croître avec des premières collectivités dont notamment l'Hérault.

La normalisation et les outils ne sont pas en reste avec la reprise de la révision des balises du SEDA, le référentiel de certification pour les tiers-archivistes, le commencement des travaux pour la refonte du générateur de profils d'archivage menés avec le CINES, les améliorations apportées à Octave sans

oublier la progression d'Archifiltre avec une communication très en lien avec l'actualité du développement durable, et qui va s'étendre à la visualisation et au tri des messageries.

La normalisation s'étend bien sûr à la conservation, avec une nouvelle version de la norme NF40-350 sur les *Prestations d'archivage et de gestion externalisée sur tous supports physiques*, pour les tiers archiveurs papier, dont le référentiel de certification est actuellement en cours d'élaboration. Nous travaillons parallèlement sur les protocoles en matière de conservation des archives, qu'il s'agisse de l'amiante, du traitement de l'air dans les magasins d'archives, ou encore des plans de sauvegarde avec la mise en ligne imminente de nouveaux films, ainsi que la publication d'un cahier des charges pour la protection des archives dans les magasins de conservation, durant des travaux menés en site occupé.

La diffusion en ligne est également notre priorité. L'accès à distance sécurisé aux ressources non encore librement diffusables sur internet, devient une nécessité impérieuse. Les AD de l'Hérault ont montré la voie, et aujourd'hui les Archives nationales lancent un projet de cette nature. France Archives est un puissant levier pour cette diffusion en ligne : vous avez vu les résultats de la refonte de son ergonomie, désormais bien plus claire et affinée. Le développement du web sémantique est également au cœur de la stratégie de diffusion, avec la publication d'une version pour laquelle un appel à commentaires est lancé, pour un nouveau modèle de données (« Records in context »). Je mentionnerai également la publication d'un guide pour savoir indexer sur le web et ainsi favoriser une mise en ligne des données adaptée à Internet, ou encore des projets innovants sur la reconnaissance automatique de caractères, ou le nouveau format pour les images 3IF. Pour ces deux projets nous avons obtenu des financements pour vous soutenir, qu'il s'agisse de Biblissima + ou encore du projet SOCFACE sur le recensement des populations au 19^{ème} et début 20^e siècle. Ceci rejoint le projet de France-Archives de s'ouvrir, à l'horizon 2022-2023, aux données nominatives. À ceci s'ajoute un effort pour développer la numérisation des ressources, avec pas à pas le développement dans les régions du nombre des plans nationaux de valorisation ou encore les partenariats étroits à venir avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche, ceci afin de mieux coller avec les besoins des chercheurs en sciences humaines et sociales.

Tout cela se fait pour développer et diversifier encore plus nos publics. La réflexion sur ces derniers va s'affiner avec la grande enquête à laquelle beaucoup d'entre vous ont participé, qui a permis d'interroger des milliers d'internautes et permettra de mieux mesurer les stabilities depuis l'enquête de 2014 et surtout les évolutions pour ces internautes qui consultent de plus en plus nos sites internet. Cette volonté de centrer nos actions sur les publics transparait par exemple dans la nouvelle stratégie des AN pour les cinq années à venir qui proposent dès cette année, le lancement des « Essentiels » permettant de présenter en le mettant en contexte des documents iconiques, qui seront à terme choisis par les usagers. Les Archives nationales d'Outre-mer ont également largement développé les

partenariats avec les acteurs locaux ainsi que les acteurs universitaires tandis que les Archives nationales du monde du travail ont ouvert leur site internet plébiscité en raison de la richesse des instruments de recherche enfin publiés et celle des riches ressources numérisées qu'on y découvre, et que leur lettre d'information et leur utilisation des réseaux sociaux démultiplient cette nouvelle visibilité. Vous avez également vu que les microfolies intègrent désormais des ressources archives et qu'il vous est loisible de prendre contact avec celles de vos territoires pour l'investir comme vous le souhaitez. En synthèse je vous rappelle l'offre inversée que nous proposons par rapport aux musées : une offre à 75 % hors de Paris et d'Île-de-France, un public en présentiel relativement modeste (1,6 millions en 2019) mais près de 25 millions de visiteurs uniques sur les sites en 2020 (contre 17,5 millions en 2019), une large démocratisation du public avec un niveau de diplômes relativement peu élevé sauf dans les SCN des archives nationales.

Voici donc un panorama de notre action collective durant cette année. Bravo à tous pour y avoir très activement participé et contribué et ce, malgré des circonstances extraordinaires que nous connaissons depuis mars 2020 !